

Le Président

Direction des Relations aux Entreprises et aux Territoires

Affaire suivie par : Quentin RUIS
Ligne directe : 04 90 14 87 26
Courriel : qruis@vaocluse.cci.fr

REÇU LE
18 MAR. 2022
MAIRIE D'ANSOUIS

Monsieur Géraud de SABRAN-
PONTEVES
Maire
Hôtel de Ville
Place Saint Elzéar
84240 ANSOUIS

N/Réf. : QR/BG-010-03/2022

Avignon, le 15 MARS 2022

Objet : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Ansouis

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune que vous nous avez transmis pour étude et avis.

La modification simplifiée vise à créer un secteur de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL) sur l'emprise du projet de développement d'une activité de travaux publics existante afin de prendre en compte la plateforme de revalorisation de matériaux et rendre possible son extension ainsi que les aménagements nécessaires à cette activité. Cela se traduira par la création du secteur Ac au sein de la zone agricole A.

Cette modification ne remet pas en cause les orientations du PLU initial, s'inscrit dans une logique de développement économique et durable. La CCI n'a pas de remarque particulière à apporter.

Ainsi, au regard de ces éléments, la CCI de Vaucluse émet un avis favorable sur la présente modification simplifiée n°2 du PLU.

Cet avis est émis sous réserve de sa ratification lors d'une prochaine Assemblée Générale de la CCI de Vaucluse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.



Gilbert MARCELLI